

Direction URBANISME & HABITAT

☎ 03.81.61.50.79.

☎ 03.81.61.59.75.

Affaire suivie par : JM LARTAUD

N/Réf : JMLA/EP – 12/2008 (1497) - 1231

Objet : Rue du Balcon

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire.

Monsieur GOUDOT Jean-Claude
28 D, rue de la Rotonde
25000 BESANCON

Besançon, le 26 décembre 2008

Monsieur,

En réponse à votre courrier concernant le projet de construction initié par la Société De GIORGI rue du Balcon/rue Garibaldi, et après l'entretien que M. RICHARD a eu avec Monsieur le Maire, je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes :

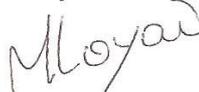
- je vous confirme que le terrain d'assiette de ce projet est situé en zone UB2 et UB3, que la hauteur des constructions est limitée respectivement à R + 3 + attique (16 m hors tout) et R + 3 (13 m hors tout). Je vous rappelle que cette propriété était précédemment située dans le POS en zone UB où la hauteur pouvait atteindre 22 m ;
- le projet devra prendre en compte la servitude d'espace vert figurant au PLU qui devra être conservée ou reconstituée ;
- le permis de construire a été déposé par la Société De Giorgi le 10 octobre dernier et déclaré incomplet le 6 novembre. Le délai d'instruction qui est fixé à 6 mois courra dès lors que le dossier sera déclaré complet ;
- par ailleurs, mes services ont reçu M. De Giorgi pour lui demander de traiter les limites de propriétés rue du Balcon avec un muret en pierre maçonné avec les matériaux de récupération des murs existants.

Enfin, s'il est vrai que ce projet de construction modifiera la morphologie du bâti existant, les aménagements extérieurs (espace vert et traitement des clôtures) seront respectueux du caractère propre à ce quartier.

Mes services et moi-même nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,



Michel LOYAT